

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
45	10	11	13

Présents: M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DONZEL, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés: Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI.

Absents: M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs: M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI), Mme SERRE (pouvoir à M. DONZEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.



Compte-rendu annuel de gestion du service public Assainissement (Collectif et Non Collectif)

Rapport sur le prix et la qualité du service – Année 2024.

Rapporteur: M. DELAGNEAU

Les dispositions légales en matière de comptes rendus annuels à fournir par les collectivités ou leurs délégataires sont les suivantes :

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose la présentation par le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale d'un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées, assainissement non collectif).

L'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique impose aux délégataires de produire chaque année à l'autorité territoriale, un rapport comportant notamment les éléments retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des marchés de prestations de service et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité territoriale d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Vu le projet de rapport relatif au service de l'assainissement,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Haut-Bugey Agglomération réunie le 1^{er} octobre 2025, conformément à l'article 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 8 octobre 2025,

Le Conseil d'agglomération,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités relatif au service de l'assainissement (collecte et traitement des eaux usées, assainissement non collectif) pour l'année 2024 en annexe.
- **PREND ACTE** du rapport présenté par les délégataires retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des marchés de prestations de service et une analyse de la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2024 en annexe.

OYONNAX CEDEX

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président, Michel MOURLEVAT La secrétaire de séance, Mme Karine LIEVIN

Accusé de réception d'un acte en préfecture



Compte-rendu annuel de gestion du service public Assainissement

Objet de l'acte : (Collectif et Non Collectif) - Rapport sur le prix et la qualité du service - Année 2024.

Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

Numéro de l'acte: 141025_2025120

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025120-DE

......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5.7

Institutions et vie politique

Intercommunalite

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 17_ASS_RAPPORT.pdf (99_DE-001-200042935-20251017-

141025_2025120-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°17,pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025120-

DE-1-1_2.pdf)

RAPPORT - ASSAINISSEMENT - 2024

